Chariot de travail agricole	Marque B C S	_{Туре} 651604	Fiche d'homologation n° CH 5120 02			
MOYENS D'IDENTIFICATION "BCS 651604" et "DGM759 MA-OM" à l'avant sur face supérieure du carter c.v. sur surface coulée						
Numéro du châssis frappé <u>à l'avant sur face supérieure du carter et sur plaquette du constructeu</u> Signe d'identification du moteur frappé <u>"VT 88" à gauche sur carénage du ventilateur, plaquette rivée</u> Constructeur <u>BCS Motofalciatrici SpA, Milano(I)Importateur MERK AG, Dietikon</u>						
Direction <u>au centr</u> Frein de service <u>méc.,</u> Frein auxiliaire <u>idem,</u> Frein stationn ^t <u>des 2</u> Transmission <u>mécani</u> Blocage differ. <u>Oui</u>		e, s.r.AV, 2 péda rrou.(monté p.imp nté ore vit. 4 itesse max. *) km,	Position centre Nombre cyl. 1 Alésage 88 Course 79 Cylindr. 480 cm³ CV-Impot 2,44 CV-puiss. 15 (CUNA à 3000 t/m Refroidissement air			
Tolt ouvert			Bruit 81 dB (A) à 3000 t/m Amortissement bruit 1 pot 232 x Ø 90			
DIMENSIONS Voie Diam braquag	e G 4,2 DR 4,22	Poids maxi re	Avant Milieu Arrière TOTAL 327 63 390 +)			

EQUIPEMENT	Equipement électrique	12 v	INDICATIONS POUR I F D	PERMIS DE CIRCULATION		
	- Avertisseur op		Genre Chariot de t			
	BOSCH Feux de position					
) <u>[K 2</u>		i[croisement		(selon véhicule)		
Avertisseur 1/élec	trique (1-ton) Niv.	sonore 84 (dB/A)	Homologation no CH	5120 02		
Essuie-glace	Lave-	glace	Forme de la carr. Mot			
Feux arrières 2/ HELL	A K11496 Catadioptres 2	{				
Feux stop	(prot.dent.	AR=2/70 Ø	Places ass. : Total	Carburant B		
Eclair, plaque contr.	Plaque	forme haute/oblongue	Poids à vide 390	Cathatant		
Rétroviseur	Indic. v	itesse	Charge utile	CV 2.44 Cylindrée 480 cm ³		
Indic. direction clign. 2	/ sans lampe-témoin	1.	Poids total 390			
	atér. <u>Orange</u> AR			l'ensemble		
Avert. clign.	- Lampes de trava	il				
Feux complémentaires :						
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé : 310855						
*) Vitesse maximum: 12,8 km/h à 3000 t/m au moteur						
Plombage: 1/ sur vis de butée plein gaz						
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
+) Lorsque la michine est équipée d'engins de travail supplémentaires, contrôler les dimensions, le poids et voir quelles sont les dispositifs de protection nécessaires.						
Inscription dans le permis de circulation, page 4 :						
- Dispositif de protection en tôle avec marquage jaune/noir par-dessus la barre de						
coupe.						
Lieu et date de l'expertise	, «	La commission	La commission d'expertise			
Zurich, 24.6.69	_			•		